

Avis de convocation / avis de réunion

SCPI IMMORENTE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable
 faisant offre publique de placement
 Siège social : 303, square des Champs Elysées – 91026 Evry Cedex
 347 996 209 R.C.S. Evry

Avis rectificatif à l'avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire) du 3 juin 2021 publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* n°57 du 12 mai 2021, annonce 2101656

Suite à des erreurs matérielles sur les montants du bénéfice distribuable et du dividende ordinaire :

Dans le texte de la quatrième résolution, il faut lire :

« L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 telles qu'elles lui sont proposées par la Société de Gestion.

Elle décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, c'est-à-dire (en euros) :

Résultat de l'exercice 2020	139 559 719,42
Report à nouveau des exercices antérieurs	21 916 224,00
TOTAL BENEFICE DISTRIBUABLE	161 475 943,42

À la distribution de dividendes ordinaires, déjà versés par acomptes aux associés, pour 148 159 478,08 € et le solde au report à nouveau portant ce dernier à 13 316 465,34 €.

En conséquence, le dividende unitaire ordinaire revenant à une part ayant douze mois de jouissance est arrêté à 14,88 € au titre de l'exercice 2020.

En cas d'approbation de la dix-neuvième résolution de la compétence de l'Assemblée Générale, le report à nouveau sera porté à 14 387 431,73 € au titre du mécanisme de maintien du report à nouveau par part. »

Au lieu de :

« L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 telles qu'elles lui sont proposées par la Société de Gestion.

Elle décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, c'est-à-dire (en euros) :

Résultat de l'exercice 2020	139 559 719,42
Report à nouveau des exercices antérieurs	21 916 224,00
TOTAL BENEFICE DISTRIBUABLE	161 478 943,42

À la distribution de dividendes ordinaires, déjà versés par acomptes aux associés, pour 148 189 478,08 € et le solde au report à nouveau portant ce dernier à 13 316 465,34 €.

En conséquence, le dividende unitaire ordinaire revenant à une part ayant douze mois de jouissance est arrêté à 14,88 € au titre de l'exercice 2020.

En cas d'approbation de la dix-neuvième résolution de la compétence de l'Assemblée Générale, le report à nouveau sera porté à 14 387 431,73 € au titre du mécanisme de maintien du report à nouveau par part. »